



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Conformément à la norme (CE) 1907/2006)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit Dibutyl Sebacate

Synonymes : DBS Casflex DBS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Excipient.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations du fabricant : Vertellus LLC
201 North Illinois Street, Suite 1800,
Indianapolis, IN 46204

Numéro de télécopie régulier : 336-854-4058
Courriel : msds@vertellus.com

Numéro de téléphone régulier : 336-292-1781

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Vertellus: 336-292-1781
CHEMTREC (USA): (800) 424-9300
(collect calls accepted); (Int'l): (703) 527-3887
(collect calls accepted; 011 prefix not needed)

SECTION 2: Identification des dangers

HMIS Rating	
HEALTH	0
FLAMMABILITY	1
REACTIVITY	0

2.1. Classification de la substance ou du mélange

(Conformément à la réglementation(CE) No 1272/2008)

Non classé comme dangereux selon cette directive.

Mot indicateur :

Non requis.

Précautions de danger :

Non classé comme dangereux selon cette directive.

2.2. Éléments d'étiquetage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Précautions de prévention :

Note : Ces precautionary déclarations ne sont pas prescrits par la directive 1272/2008 comme ce produit n'est pas classé comme dangereux en vertu de cette directive. Se laver les mains après avoir manipulé avec du savon et d'eau. Porter des gants de protection, des vêtements protecteurs, protection des yeux et protection de la face. Par ingestion, dans les yeux, sur la peau ou inhalé appeler un poison centre ou médecin si vous vous sentez malade. Si inhalés, supprimer victime à l'air et garder au repos dans une position confortable pour respirer. Décoller les vêtements contaminés avant de les réutiliser. A conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

Précautions de premiers soins :

Non requis.

Précautions de stockage :

Non requis.

Précautions de mise au rebut :

Non requis.

Organes cibles - Exposition unique :

Sans objet

Organes cibles - Exposition répétée :

Sans objet

(Conformément à la directive (CEE) 67/548)

Symbole : Non classé comme dangereux selon cette directive.

Phrases de risque : Non classé comme dangereux selon cette directive.

Phrases de sécurité : Non classé comme dangereux selon cette directive.

2.3. Autres dangers

Signes et symptômes de surexposition potentielle : Un contact avec ce matériau peut provoquer une irritation cutanée. Le contact oculaire peut provoquer une légère irritation. Peut être dangereux si ingéré en quantités suffisantes. Des concentrations élevées de gaz, vapeurs ou brouillards peuvent s'avérer nocives en cas d'inhalation.

Route(s) primaire(s) d'exposition : Contact cutané. Aucun(e) connu(e). Ingestion. Inhalation.

Conditions médicales aggravées par l'exposition : Données introuvables

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances or 3.2. Mélanges

Ingrédient	Numéro CAS	Concentration (%)	EINECS / ELINCS	Symbole UE	Phrases de risque
Dibutyl Sebacate	109-43-3	100.000000	203-672-5	N/A	N/A

REMARQUE : Se reporter à la section 8 de la présente fiche de données de sécurité pour consulter les données de limite d'exposition de ces ingrédients.

Se reporter à la section 15 de la présente fiche de données de sécurité pour consulter les informations de secret de commerce (le cas échéant).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Se reporter à la section 16 de la présente fiche de données de sécurité pour consulter le texte intégral des phrases R ci-dessus.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Contact avec la peau :** Laver abondamment après contact avec la peau.
- Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
- Inhalation:** Retirer de la zone exposée. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle et appeler un médecin. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
- Ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter rapidement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Grave :** Un contact avec ce matériau peut provoquer une irritation cutanée. Le contact oculaire peut provoquer une légère irritation. Peut être dangereux si ingéré en quantités suffisantes. Des concentrations élevées de gaz, vapeurs ou brouillards peuvent s'avérer nocives en cas d'inhalation.
- Effets tardifs :** Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Exposition thermique :** Non applicable.
- Note au médecin :** Aucune indication particulière. Le traitement doit être basé sur le jugement du médecin en fonction des réactions du patient.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés :** Mousse Produit chimique sec Dioxyde de carbone Pulvérisation d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits dangereux de combustion :** Comme avec tous les autres matériaux organiques, la combustion produira du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.
- Potentiel d'explosion de poussières :** non disponible
- Dangers spéciaux d'inflammabilité :** Non applicable

5.3. Conseils aux pompiers

- Guide de base de lutte contre l'incendie :** Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue protectrice. Les procédures normales de lutte contre l'incendie peuvent être utilisées.
- Classification d'inflammabilité (OSHA) :** Liquide combustible - Classe III B

NFPA Rating



SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures d'évacuation :	Isoler la zone de danger et en interdire l'accès au personnel non protégé et non nécessaire.
Instructions spéciales :	Retirer tous les vêtements contaminés afin de prévenir tout risque d'absorption. Décontaminer le personnel affecté conformément aux procédures de premiers soins de la section 4. Les chaussures en cuir qui ont été saturées doivent être mises au rebut.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter de résidus dans les sols, les canalisations, les égouts et les voies d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Techniques de confinement et procédures de nettoyage :	Isoler la zone dangereuse. Interdire l'accès au personnel non indispensable et non protégé. Éliminer toutes les sources d'ignition. Ventiler la zone de déversement ou de fuite. Porter un équipement de protection pendant le nettoyage. Dans les cas de petits déversements, utiliser un agent absorbant approprié et recueillir le produit pour élimination ultérieure. En cas de larges déversements, il peut s'avérer nécessaire d'ériger une digue pour contenir le déversement. Le matériau peut ensuite être recueilli (ex : aspiration) pour élimination ultérieure. Après collecte du matériau, rincer la zone à l'eau. Éliminer le matériau conformément aux pratiques d'élimination des matériaux potentiellement dangereux standards tel qu'exigé par les lois fédérales, nationales, ou locales en vigueur.
Exigences spéciales de déclaration :	Non applicable.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 8 pour plus d'informations sur le choix de l'équipement de protection personnelle. Se reporter à la section 13 pour plus d'informations sur les instructions d'élimination des produits déversés et des matières nettoyantes et absorbantes.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de dangers uniques :	Non applicable
Pratiques de réduction des risques :	Porter un équipement de protection approprié lors des tâches d'entretien d'un équipement contaminé. Se laver abondamment les mains avant de manger ou de fumer, après avoir manipulé cette matière.
Matériel spécial de manutention :	Non applicable

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions et recommandations de stockage :	Ce produit doit être stocké à température ambiante dans un endroit sec et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé en dehors des périodes d'utilisation.
Réactions dangereuses d'incompatibilité :	Matériaux d'oxydation
Incompatibilités avec les matériaux de construction :	aucun(e) connu(e)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Si une évaluation de sécurité chimique a été effectuée, un scénario d'exposition est joint en annexe à cette fiche de données de sécurité. Se reporter à cette annexe pour consulter les paramètres de contrôle spécifique de scénario d'exposition des utilisations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

identifiées dans la sous-section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition (États-Unis) : OSHA PEL: Non établi ACGIH TLV: Non établi

8.2. Contrôles de l'exposition

Voir également l'annexe de la présente fiche de données de sécurité (le cas échéant) pour des contrôles spécifiques de scénario d'exposition.

Équipement de protection personnelle :	Des gants, des bottes et des vêtements imperméables, des lunettes de protection contre les risques chimiques ou un masque protecteur, et un respirateur à cartouche chimique approuvé par NIOSH ou un appareil respiratoire à adduction d'air.
Précautions d'utilisation du respirateur :	Observer la réglementation de l'OSHA pour les consignes d'utilisation du respirateur (29 CFR 1910.134). Les respirateurs à purification d'air ne doivent pas être utilisés dans des atmosphères dont la teneur en oxygène est faible.
Ventilation:	Toutes les opérations doivent être effectuées dans des conditions de ventilation appropriées. L'utilisation d'une ventilation aspirante locale est requise.
Autres contrôles d'ingénierie :	Tous les contrôles appropriés d'ingénierie doivent être appliqués pour réduire le potentiel d'exposition. Utiliser une ventilation aspirante pour maintenir des concentrations dans l'air inférieures aux limites d'exposition.
Dangers thermiques :	Non applicable.
Effets additifs ou synergiques :	Aucun(e) connu(e).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect, état et odeur (température ambiante) :	Clear, oily liquid		
Formule moléculaire :	C18H34O4	Poids moléculaire :	314.47
Pression de vapeur :	0.000047 mm Hg @ 25°C	Taux d'évaporation :	< 1 (acétate de butyle = 1)
Gravité ou densité spécifique :	0.936	Densité de la vapeur (air = 1) :	10.8
Point d'ébullition :	345 °C	Point de congélation / Point de fusion :	-12 °C -10 °F
Solubilité dans l'eau :	< 0.1%	Coefficient d'octane / d'eau :	Aucune donnée disponible.
pH:	Aucune donnée disponible.	Seuil d'odeur :	Aucune donnée disponible.
Viscosité :	Aucune donnée disponible.	Température d'auto-inflammation :	690°F (365°C)
Point d'éclair et méthode :	353°F (178°C) (Coupelle ouverte Cleveland)	Limites d'inflammabilité :	Aucune donnée disponible. (LEL) – Aucune donnée disponible. (UEL)

9.2. Autres informations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Non applicable.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Non classé comme étant dangereusement réactif.
10.2. Stabilité chimique	Stable
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produira pas.
10.4. Conditions à éviter	Aucune donnée.
10.5. Matières incompatibles	Matériaux d'oxydation
10.6. Produits de décomposition dangereux	Comme avec tous les autres matériaux organiques, la combustion produira du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë LD₅₀:	DL50 Orale Rat = 14870 mg/kg DL50 Orale Rat = 16000 mg/kg DL50 Orale Rat = 16000 - 32000 mg/kg DL50 Orale Souris = 19500 mg/kg
Toxicité dermique aiguë LD₅₀:	Aucune donnée disponible.
Toxicité aiguë par inhalation LC₅₀:	CL50 inhalation (4 h) Rat > 5400 µg/m ³ CL50 inhalation (2 h) Souris > 5400 µg/m ³
Autres données de toxicité :	Intraperitoneal LD50 Souris = 13759 mg/kg
Irritation de la peau :	Peut causer une légère irritation.
Sensibilisation de la peau :	Aucune donnée disponible.
Irritation des yeux :	Peut causer une légère irritation.
Organes cibles :	TDLo (voie orale, rat) = 66 000 mg/kg/30D-I TDLo (voie non signalée, lapin) = 50 400 mg/kg/12W-I Modifications possibles des globules rouges.
Cancérogénicité :	Ce matériau n'est pas listé par IARC, NTP ou OSHA comme étant carcinogène. Aucune donnée de test disponible n'indique que ce matériau est un carcinogène.
Tératogénicité :	TDLo (voie orale, rat) = 418 000 mg/kg (mâles dosés 10 semaines avant l'accouplement ; femelles dosées 10 jours avant l'accouplement). Ont eu pour conséquence des modifications des statistiques de croissance et une augmentation de poids de la progéniture.
Reproduction :	Une étude a montré que des expositions orales massives chez les rats mâles et femelles (418 000 mg/kg) se traduisaient par des baisses de prise de poids des petits.
Neurotoxicité :	Aucune donnée disponible.
Mutagénicité :	Ce matériau a été déterminé comme non mutagénique dans le test de mutation inverse d'Ames.

SECTION 12: Informations écologiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>12.1. Toxicité</u>	Aucune donnée disponible.
<u>12.2. Persistance et dégradabilité</u>	Aucune donnée
<u>12.3. Potentiel de bioaccumulation</u>	Aucune donnée
<u>12.4. Mobilité dans le sol</u>	Aucune donnée
<u>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</u>	Aucune donnée disponible.
<u>12.6. Autres effets néfastes</u>	Aucune donnée disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Numéro de déchet US EPA :	Non nocif
Classification des déchets : (conformément à la réglementation américaine)	Les déchets doivent être testés à l'aide des méthodes décrites dans 40 CFR Part 261 pour déterminer si les définitions de déchets dangereux s'appliquent à ceux-ci. REMARQUE : Le générateur est responsable de la caractérisation appropriée des déchets. Il se peut que la réglementation sur les déchets dangereux des états (États-Unis) diffère de la réglementation fédérale (États-Unis).
Élimination des déchets :	L'élimination des déchets selon la pratique standard qui s'applique à l'élimination de matières potentiellement dangereuses, conformément aux lois internationales, nationales, régionales, d'état et locales applicables. NE PAS rejeter dans les égouts, dans le sol ou dans un plan d'eau. Pour l'élimination des produits conformément aux normes CE, utiliser le code correspondant inscrit dans le Catalogue Européen des Déchets (CED). Remarque : les réglementations en matière d'élimination des déchets s'appliquera également aux conteneurs vides et aux rinçages des équipements.

SECTION 14: Informations relatives au transport

<u>14.1. Numéro ONU</u>	Sans objet
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</u>	Chemicals, n.o.s. (Dibutyl Sebacate)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</u>	Sans objet
<u>14.4. Groupe d'emballage</u>	Sans objet
<u>14.5. Dangers pour l'environnement</u>	Sans objet
<u>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</u>	Aucune donnée disponible.
Numéros du guide d'urgence NA :	Sans objet
	IMDG EMS: Sans objet
<u>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</u>	Sans objet

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dangers OSHA :	Non dangereux Non applicable.
Classification SIMDUT :	Ce produit n'est pas classé comme un produit contrôlé selon la Réglementation canadienne sur les produits contrôlés.
Inventaire des produits chimiques :	Statut
TSCA:	Present
EINECS:	203-672-5
Canada(DSL/NDL):	DSL
Japon:	(2)-879
Corée:	KE-09410
Australie :	Present
Nouvelle-Zélande :	Present
Chine:	Present
Philippines:	Present
Suisse :	G-3244
Classification GHS - Nouvelle Zélande :	Reproductive Toxicity - Category 2: H361 Suspected of damaging fertility or the unborn child. (Approval: HSR003842); Specific target organ toxicity - Single exposure - Oral - Category 2: H371 May cause damage to blood, and/or hematopoietic system if swallowed. (Approval: HSR003842)
Classification GHS - Japon :	Non classés par ce pays.
Classification GHS - Corée (MOL) :	Non classés par ce pays.
Classification GHS - Australie :	Non classés par ce pays.
Classification GHS - Taiwan :	Non classés par ce pays.
Classification GHS - Indonésie :	Non classés par ce pays.
SARA 313:	Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R dans la Section 3: Sans objet

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Légendes des abréviations :

ACGIH = American Conference on Governmental Industrial Hygienists.
CAS = Chemical Abstracts Service.
CERCLA = Comprehensive Environmental, Response, Compensation and Liability Act (1990).
CFR = Code of Federal Regulations (Code des lois fédérales).
DSL/NDSL = Domestic Substances List/Non-Domestic Substances List (Liste intérieure des substances / Liste extérieure des substances).
CE = Communauté européenne.
EEC = European Economic Community.
EINECS = inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ELINCS = Liste européenne des substances chimiques notifiées.
UE = Union européenne.
SGH = Système général harmonisé.
CL = Concentration létale.
DL = Dose létale.
MdeT = Ministère du Travail.
NEMA = Agence nationale de gestion des urgences.
NFPA = Association nationale de protection contre les incendies.
NIOSH = Institut national de la sécurité et de la santé au travail.
NTP = Programme national de toxicologie.
OSHA = Administration de la sécurité et de la santé au travail.
PEL = Limite d'exposition admissible.
RQ = Quantités reportables.
SARA = Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986.
VLE = Valeur limite d'exposition.
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Remarque importante : Veuillez noter que les informations contenues dans la présente sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les utilisateurs doivent tenir compte de ces données uniquement en complément d'autres informations recueillies par eux et doivent prendre des décisions indépendamment de la pertinence et de l'exhaustivité des informations provenant de toutes sources pour assurer l'utilisation et l'élimination appropriées de ces matériaux ainsi que de la sécurité et de la santé des employés et des clients. Les bénéficiaires sont priés de confirmer à l'avance de besoin que l'information est actuelle, applicable et adapté à leur situation. Les renseignements contenus aux présentes peuvent changer sans préavis. CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ANNULE ET REMPLACE TOUTES LES ÉDITIONS ANTÉRIEURES.

Date de révision : 5 Nov 2010

Première date de publication : December 1999

Publiée le : Regulatory Management Department

Détails de la révision : Revised in all sections to GHS format.